

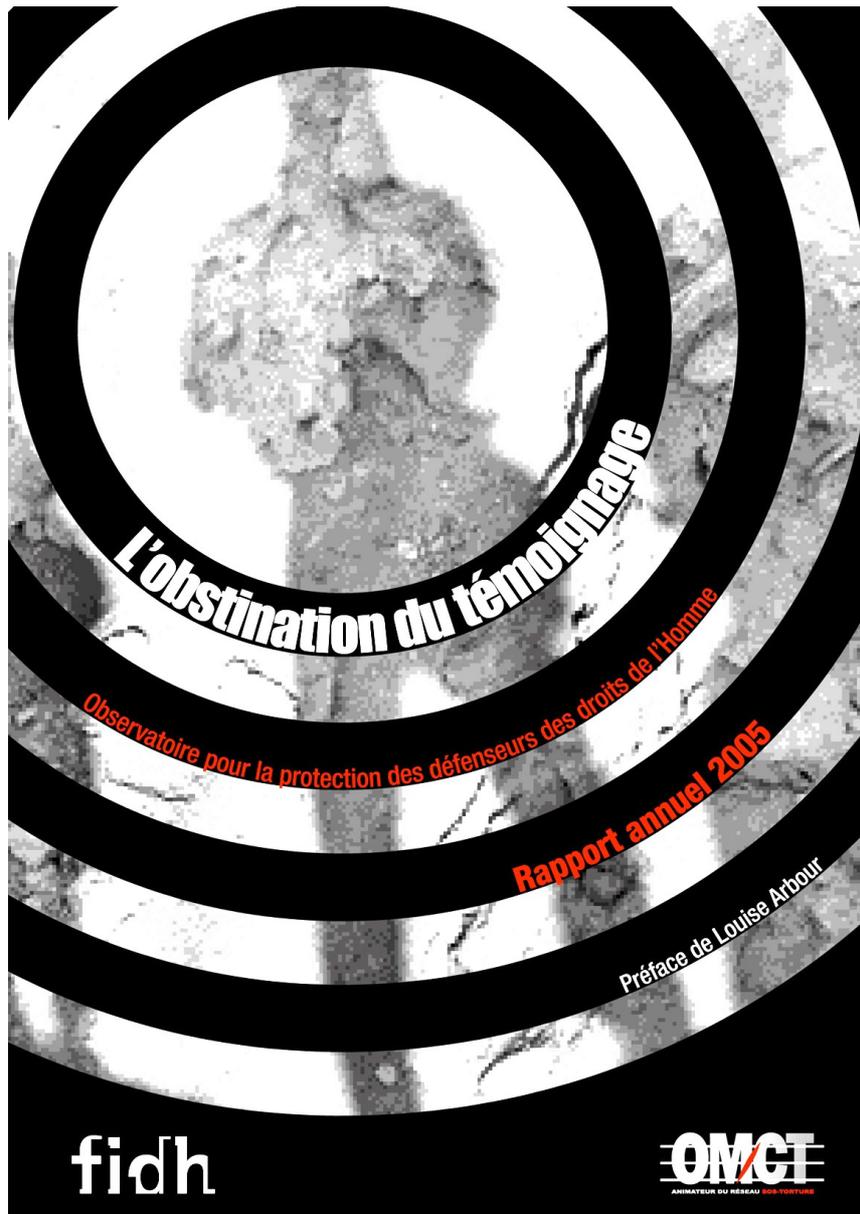
Embargo au 22 mars 2006, 0h01 GMT

L'Observatoire

pour la protection
des défenseurs des droits de l'Homme

(Un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT)

Publication du rapport annuel 2005



541 pages

Contact presse :

FIDH : Gaël Grilhot : + 33-1 43 55 90 19 - OMCT : Delphine Reculeau + 41 22 809 52 42

Sommaire

Message de Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix 2003	p.3
Présentation : l'Observatoire pour la protection défenseurs des droits de l'Homme	p.4
Résumé Exécutif du Rapport annuel 2005 : L'Obstination du témoignage	p.5
Cas de défenseurs réprimés en 2005 en raison de leurs activités	p.10
Présentation d'interviews filmées	p.12



Message de Shirin Ebadi,

Prix Nobel de la paix 2003,

A l'occasion de la présentation du Rapport annuel 2005 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH/OMCT).

Paris, le 9 mars 2006

(Sous embargo au 22 mars 2006, 0h01 GMT, date de la publication du rapport annuel)

J'ai tenu à adresser un message à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Ce rapport, fruit du programme animé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dresse une nouvelle fois un tableau très sombre : défendre les droits universels reste une activité à très haut risque dans près d'une centaine d'Etats.

Le bilan dressé dans ce rapport 2005 est le reflet d'une situation mondiale des droits de l'Homme qui malheureusement se durcit : manifestement, l'arbitraire gagne du terrain. Se mobiliser pour le respect des libertés d'expression et d'association, sur lesquels les défenseurs des droits de l'Homme fondent leur action quotidienne, est une urgence d'intérêt international. Je félicite la FIDH et l'OMCT d'être à la pointe de ce combat.

La mobilisation paye : en Iran, mon ami et confrère Soltani, avocat, militant des droits de l'Homme, a été libéré dimanche dernier après sept mois d'emprisonnement. Mais la réalité dans mon pays reste très préoccupante. A titre d'exemple, Gandji, défenseur et journaliste, reste arbitrairement détenu pour la sixième année consécutive. Et l'ONG que nous avons créée, le Centre des défenseurs des droits de l'Homme en Iran, n'a toujours pas obtenu sa reconnaissance officielle !

Tout l'écho qui sera donné au présent rapport annuel de l'Observatoire servira directement la cause des défenseurs réprimés dans le monde, au seul motif de réclamer le respect des droits universels de la personne humaine.

Je tenais à le souligner avec force aujourd'hui.

Shirin Ebadi.

L'Observatoire

Pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT

L'Observatoire est un programme d'action fondé sur la conviction que le renforcement de la coopération et de la solidarité à l'égard des **défenseurs des droits de l'Homme** et de leurs organisations contribue à briser l'isolement dans lequel ils se trouvent. Il se base également sur le constat de la nécessité absolue d'une réponse systématique des ONG et de la communauté internationale à la répression dont sont victimes les défenseurs.

Principales actions de l'Observatoire :

- alerte systématique de la communauté internationale
- missions d'observation judiciaire et de défense
- missions internationales d'enquête et de solidarité
- mobilisation des instances internationales (organisations intergouvernementales et régionales)

Les activités de l'Observatoire reposent sur la concertation et la coopération avec des ONG indépendantes nationales et régionales de défense des droits de l'Homme

Le **rapport annuel de l'Observatoire** présente une analyse de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans chaque région du monde. Ces analyses sont suivies de compilations regroupant l'ensemble des cas traités par l'Observatoire en 2005, ainsi que des mises à jour des cas dans le rapport 2004.

La FIDH

Créée en 1922, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non gouvernementale attachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle regroupe 141 organisations membres dans le monde entier et oriente chaque année plus de 200 représentants de son réseau dont elle assure également le relais quotidien.

La FIDH jouit du statut consultatif ou d'observateur auprès des Nations Unies, de l'UNESCO, du comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la francophonie, de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, de l'Organisation internationale du travail et du Commonwealth.

Site internet : www.fidh.org

L'OMCT

Créée en 1986, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) constitue aujourd'hui la principale coalition internationale d'ONG luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Elle coordonne un réseau – SOS-Torture – composé de 282 ONG dans 92 pays et a pour tâche de renforcer et d'accompagner les activités des organisations sur le terrain.

L'OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

L'obstination du témoignage

Rapport annuel 2005
de l'Observatoire pour la protection
des défenseurs des droits de l'Homme
(FIDH / OMCT)

Résumé Exécutif

Embargo : 22 mars 2006

“La force des défenseurs émane de leur foi dans leur combat, de leur ténacité dans leur action et de leur solidarité mutuelle, par delà les frontières [...]. L'Observatoire [pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme] est un lien indispensable pour mobiliser la communauté internationale, afin que nous ne puissions pas oublier ceux qui se battent pour défendre nos droits à tous”.

Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations unies
aux droits de l'Homme
et auteur de la préface du rapport annuel.

“Le travail de l'Observatoire est essentiel. En présentant au monde entier les violations des droits de l'Homme dont sont victimes les défenseurs, l'Observatoire contribue à nous offrir une réelle protection. Chaque jour, il donne la force aux défenseurs des droits de l'Homme de poursuivre leurs actions”.

Lida Yusupova, Coordinatrice de Memorial à Grozny, Tchétchénie.

Le 22 mars 2006, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) publient le rapport annuel 2005 de leur programme conjoint, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Ce rapport présente les cas de 1172 défenseurs des droits de l'Homme¹ ainsi que les entraves à la liberté d'association dans près de 90 pays². “L'obstination du témoignage”, selon la formule d'Albert Camus, illustre de façon exemplaire l'attitude de ces hommes et de ces femmes qui, malgré les risques qu'ils encourent, persistent à dénoncer les violations dont ils sont témoins, dans l'espoir d'un monde plus juste et respectueux des libertés fondamentales.

I. Défendre les droits de l'Homme : un engagement urgent, une mobilisation à hauts risques

Cette année encore, la liste de ces femmes et ces hommes qui ont pris tous les risques pour promouvoir et défendre les droits de l'Homme est longue.

¹ Il s'agit des seuls cas recensés par l'Observatoire au cours de l'année 2005 : ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité ; il reflète des cas, des situations et des évolutions qui constituent, à n'en pas douter, la partie immergée de l'iceberg.

² Le rapport annuel présente une analyse de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans chaque région du monde. Ces analyses sont suivies de compilations regroupant l'ensemble des cas traités par l'Observatoire en 2005, ainsi que des mises à jour de cas figurant dans le rapport annuel 2004.

En 2005, les défenseurs des droits de l'Homme ont continué d'être confrontés à un contexte national et international dominé par la multiplication de mesures exceptionnelles au nom de la lutte anti-terroriste, l'échec de processus de transition démocratique dans de nombreux pays, la persistance de conflits et de graves violations du droit international humanitaire (attentats, viols, actes de torture, massacres, etc.), la résurgence des extrémismes religieux et de l'intolérance, l'accroissement des inégalités dues aux dérives de la mondialisation, etc.

Même si la légitimité de leur action est de plus en plus reconnue par la communauté internationale, la répression à leur encontre se poursuit, voire s'intensifie, les techniques répressives s'universalisent, et ce dans la plus grande impunité.

De nombreux défenseurs ont été victimes d'actes particulièrement violents. Ainsi, l'Observatoire recense dans son rapport :

- 117 cas d'assassinats ou de tentatives d'assassinat
- 92 cas de mauvais traitements ou de torture
- 56 agressions physiques
- 142 menaces de mort

D'autres ont été ou restent privés de leur liberté : cette année, 315 détentions arbitraires ont visé les défenseurs de tous les pays.

Certains pays, comme la Corée du nord ou la Guinée équatoriale, sont absents ou peu traités dans ce rapport : le caractère absolu ou systématique de la répression y rend impossible ou extrêmement difficile toute activité de défense des droits de l'Homme.

II. La société civile indépendante contrôlée et ostracisée

Nombre d'Etats ont, de nouveau en 2005, largement recouru à l'arsenal légal pour durcir les conditions d'enregistrement des ONG, faciliter leur suspension voire leur dissolution, ou encore limiter leur accès aux financements étrangers.

- *Au Bélarus, des amendements à la Loi sur « les associations publiques », et au Code pénal, adoptés à une vitesse record en décembre 2005, interdisent toute activité dans le cadre d'une organisation non enregistrée et prévoient de fortes sanctions pénales contre les contrevenants à ces dispositions, ainsi que contre tous ceux qui transmettraient à un Etat étranger ou à une organisation internationale « des informations sur la situation politique, économique, militaire ou internationale du Bélarus ».*

- *En Fédération de Russie, des amendements à la Loi sur les organisations à but non lucratif, à la Loi sur les associations publiques, et à la Loi sur les entités administratives territoriales fermées ont été adoptés en décembre 2005. Ces amendements restreignent fortement la capacité d'action des ONG internationales ou étrangères dans le pays, durcissent les conditions d'enregistrement pour les ONG nationales et renforcent le pouvoir d'ingérence des autorités dans les activités des ONG.*

- *En Iran, de récentes mesures prises par l'administration et la répression à l'encontre des « cyber-dissidents » et bloggers dénotent une volonté de renforcer le contrôle d'Internet, via un nouveau système de censure. Par ailleurs, la répression à l'encontre des libertés d'expression et d'association s'est encore durcie en 2005, rendant le travail de défenseurs quasiment impossible.*

- *Au Népal, un nouveau Code de conduite a été introduit en novembre 2005, obligeant les organisations sociales à travailler avec les agences gouvernementales locales et nationales, et prévoit un régime de suspension et de dissolution des ONG particulièrement arbitraire.*

- *Au Soudan, un décret présidentiel sur les activités des organisations humanitaires a été signé le 4 août 2005, puis soumis comme projet de loi pour examen devant le Parlement, en novembre 2005. Ce texte, qui impose des conditions d'enregistrement extrêmement restrictives, renforce le pouvoir discrétionnaire des autorités en matière de suspension, de fermeture ou de dissolution d'une association. Il a été adopté dans une version amendée le 20 février 2006.*

Ces tentatives de contrôle par les autorités vont de pair avec une tendance à l'ostracisme des ONG indépendantes.

- *Ainsi, en Tunisie, à l'approche du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les 16 et 17 novembre 2005, les sites Internet d'organisations de défense des droits de l'Homme, de la presse étrangère et des ONG internationales ont été bloqués par les pouvoirs publics et leurs communications avec l'étranger ont été régulièrement interrompues. La censure s'est avérée généralisée dans le pays, toute publication devant en effet être soumise avant diffusion au ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, le Sommet citoyen sur la société de l'information, prévu en marge du SMSI, n'a pu se tenir en raison du refus des autorités d'accorder une salle aux participants et des actes d'intimidation menés sur les directions des hôtels pour les dissuader d'héberger des militants des droits de l'Homme.*

Enfin, parmi les multiples méthodes utilisées pour marginaliser les organisations indépendantes, les campagnes de discrédit constituent un instrument de prédilection de certains représentants officiels.

- Au Mexique, le président de la Commission des droits de l'Homme de l'Etat d'Oaxaca, M. Sergio Segreste Ríos, a déclaré en mars 2005, se référant à des mouvements de défense de la démocratie et des droits de l'Homme, que « des groupes radicaux sont en train de former un réseau [...] afin de transformer la Commission en un organisme qui fait l'objet de chantage et répond à des intérêts particuliers ».

- En RDC, dans le contexte de tensions politiques accrues liées à la période de transition, l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (ASADHO) / section du Katanga, a été désignée comme étant « une organisation corrompue qui travaille contre les intérêts de la province du Katanga, (...) [et dont le but est] de plonger la province dans la misère (...) ». L'ASADHO venait de dénoncer le manque de volonté politique des autorités concernant les sanctions devant être prises à l'encontre des membres des forces armées congolaises, coupables de graves violations de droits de l'Homme à Kilwa, en octobre 2004.

III. Les défenseurs des droits de l'Homme et la lutte contre l'impunité

Les défenseurs des droits de l'Homme impliqués dans la lutte contre l'impunité ont continué d'être, en 2005 la cible de représailles.

- Ainsi, au Brésil, le 12 février 2005, Soeur Dorothy Mae Stang, représentante de la Commission pastorale pour la terre (CPT) et militante du Mouvement national pour les droits de l'Homme (MNDH), a été assassinée par balles. Soeur Dorothy Mae Stang était particulièrement engagée dans la lutte contre l'impunité dont bénéficient les grands propriétaires terriens, auteurs de violences contre les paysans sans terre et leurs défenseurs, dans l'Etat du Pará.

- Au Pérou, M. Salomon Lerner Febres, président de la Commission vérité et réconciliation (CVR), ainsi que plusieurs dizaines de défenseurs, témoins, victimes et proches de victimes, juges et procureurs péruviens ont été l'objet de menaces ou de représailles en raison de leurs enquêtes sur les crimes et violations des droits de l'Homme commis au Pérou au cours des deux dernières décennies.

- En République centrafricaine, plusieurs victimes de violences sexuelles qui ont fourni leurs témoignages à l'occasion d'une conférence sur la compétence de la Cour pénale internationale, organisée en septembre 2005 par la FIDH et la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH), ont été gravement menacées et dissuadées de faire état publiquement des violations des droits de l'Homme dans leur pays.

IV. Les défenseurs des droits de l'Homme en situation de crise interne et de conflit armé

La défense des droits de l'Homme dans les conflits politiques ou armés présente de très hauts risques : non seulement l'insécurité généralisée rend le travail d'enquête mené par les défenseurs extrêmement risqué, mais l'action de dénonciation et de protection qu'ils effectuent est de plus en plus assimilée à un acte d'opposition, soit au régime en place, soit à l'une ou l'autre des parties au conflit.

- La Colombie est restée l'un des pays les plus dangereux au monde pour les défenseurs qui dénoncent la politique du gouvernement en matière de sécurité et de droits de l'Homme. Si l'ensemble des parties au conflit (forces de sécurité, paramilitaires et guérillas) se rendent coupables de violations des droits de l'Homme, les paramilitaires sont responsables de la plupart des exactions à l'encontre de ceux qui luttent contre l'impunité.

- En Fédération de Russie, parmi les ONG les plus visées figurent celles qui osent critiquer la politique officielle russe en Tchétchénie, où de graves violations des droits de l'Homme continuent d'y être perpétrées. Les défenseurs qui tentent de dénoncer cette situation sont alors pris pour cible, à l'instar des membres de la Société d'amitié russo-tchétchène (RCFS), à Nizhny Novgorod, confrontée à un véritable harcèlement judiciaire et financier.

- En Irak, la multiplication des attentats et des prises d'otages par des milices extrémistes et/ou des groupes non identifiés a créé une situation d'insécurité totale pour les défenseurs. Selon le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), 23 journalistes et collaborateurs des médias ont trouvé la mort en Irak en 2005, dans des circonstances directement liées à leur activité professionnelle.

- En Israël et dans les Territoires palestiniens occupés, les défenseurs continuent de subir les conséquences du conflit israélo-palestinien, en raison des obstacles récurrents et des nombreuses restrictions posés à leur liberté de circulation par les autorités israéliennes, à l'exemple de l'édification du « mur de séparation ».

- Au Soudan, des membres de la mission de l'Union africaine (UA), chargés d'observer le cessez-le-feu dans la région du Darfour, ont été enlevés et assassinés le 8 octobre 2005. Par ailleurs, les demandes de visas par les ONG internationales qui souhaitent enquêter sur la situation des droits de l'Homme sont de plus en plus souvent rejetées.

La situation des défenseurs s'est également détériorée dans les contextes de transitions politiques particulièrement tendus.

- *En Éthiopie, au moins 75 personnes auraient été tuées et environ 200 blessées, en mai et en novembre 2005, lors de la répression violente de manifestations contestant la légalité de la victoire aux élections législatives du Front populaire révolutionnaire démocratique éthiopien (parti au pouvoir – EPRDF). Les défenseurs qui ont tenté de dénoncer ces violations se sont vus accuser de « haute trahison » et de « génocide », crimes passibles de la peine de mort.*

- *Au Togo, en mai 2005, une cinquantaine de miliciens de la Jeunesse du Rassemblement du peuple togolais (RPT), parti au pouvoir, et des membres des Forces armées togolaises (FAT), ont fait irruption dans les locaux de la LTDH, et proféré des menaces de mort à l'encontre de ses membres, interrompant ainsi la présentation du rapport « Stratégie de la terre au Togo (II) - Un règne aussi court que sanglant ».*

V. Les défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Les défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels sont en première ligne dans de nombreux pays, où ils sont considérés comme un obstacle au développement économique – souvent sauvage et peu scrupuleux du respect des droits de l'Homme. Les libertés syndicales sont réprimées dans un grand nombre de pays, et les dirigeants syndicaux sont la cible de nombreux actes de représailles. La Colombie continue, à cet égard, de détenir le triste record du plus grand nombre d'assassinats de syndicalistes dans le monde.

De même, les défenseurs des communautés indigènes et du droit à l'environnement et à la terre sont la cible d'actes de violence en Amérique latine et en Asie.

- *Au Chili, plusieurs dirigeants et défenseurs de la cause mapuche, qui revendiquent le droit à leurs terres ancestrales et s'opposent de manière pacifique aux entreprises forestières, restent détenus en vertu de la Loi antiterroriste, et purgent des peines allant de cinq à dix ans de prison. Une trentaine d'autres ont fui le Chili, afin d'éviter de telles condamnations.*

- *En Chine, les dirigeants ouvriers sont régulièrement arrêtés, et condamnés à des peines de prison ou à des peines de rééducation par le travail (RTL). L'un d'entre eux, M. Hu Shigen, un militant syndical impliqué dans l'organisation du Comité préparatoire du Syndicat libre de Chine (CFTU) et condamné à 20 ans d'emprisonnement en 1994 pour « subversion », serait dans un état de santé critique après 13 ans de prison.*

- *En Colombie, selon l'École nationale syndicale de Colombie (ENS), du 1^{er} janvier au 10 juillet 2005, 29 syndicalistes et dirigeants paysans ont été assassinés, 205 ont été victimes de menaces de mort, quatre ont fait l'objet de tentatives de mort, 25 ont été harcelés, quatre ont été kidnappés, 44 ont été arbitrairement arrêtés et dix ont dû quitter leurs lieux de résidence et de travail en raison des menaces de mort qu'ils avaient reçues.*

- *A Djibouti, entre le 24 et le 26 septembre 2005, plus de 160 personnes, dirigeants et militants syndicaux, ont été arrêtées par les Forces nationales de police (FNP), à la suite d'une grève générale des travailleurs portuaires de Djibouti organisée du 14 au 17 septembre 2005. Douze dirigeants syndicaux, placés en détention après leur arrestation, ont été licenciés ou mis en pré-retraite et ont été traduits devant le tribunal de première instance de Djibouti le 2 octobre 2005. Celui-ci a ordonné leur relâche. Toutefois, le procureur de Djibouti a fait appel de cette décision.*

Enfin, de nombreux actes de violences sont à déplorer contre les défenseurs qui luttent en faveur du respect des droits des minorités culturelles ou sexuelles.

- *En Jamaïque, les militants qui luttent pour les droits des personnes atteintes du HIV/SIDA et des gays et lesbiennes sont régulièrement menacés et harcelés, sans qu'aucune protection ne leur soit accordée en retour. Ainsi, la veille de la journée mondiale contre le SIDA, le 30 novembre 2005, le corps de M. Steve Harvey, défenseur des droits des personnes atteintes de HIV/SIDA et qui travaillait avec Jamaica AIDS Support for Life (JASL) depuis 1997, a été retrouvé mort. Il aurait été attaqué par quatre personnes, qui l'ont enlevé avant de le tuer de deux balles dans le dos et dans la tête.*

- *En Ouganda, les législateurs ont voté le 5 juillet 2005 un amendement à la Constitution faisant du mariage entre personnes du même sexe un acte passible de poursuites. Dans la nuit du 20 juillet 2005, à Kampala, la maison de Mme Victor Juliet Mukasa, présidente de l'ONG Minorités sexuelles en Ouganda (SMUG), a été attaquée par des membres du conseil local d'une banlieue de la capitale Kampala, qui ont confisqué des documents relatifs aux activités de l'organisation. Aucun mandat de perquisition n'a alors été présenté.*

- *En Turquie, l'Association Démocratie, culture et solidarité kurde à Diyarbakir, qui défend les droits des minorités kurde, arménienne et alévie, a été fermée en juillet 2005 dans l'attente d'un procès lié à la publication d'une disposition dans ces statuts sur l'éducation et la diffusion de ses documents en langue kurde. Par ailleurs, l'article 301 du nouveau Code pénal turc (juin 2005), relatif au dénigrement de l'« identité turque », a été utilisé à de nombreuses reprises pour sanctionner*

les personnes, notamment les journalistes, qui osent parler de la question du génocide arménien de 1915.

VI. Les défenseurs des droits de l'Homme réprimés - analyse géographique

Le rapport annuel 2005 de l'Observatoire présente les cas de 1172 défenseurs des droits de l'Homme, visés par des actes de répression dans près de 90 pays. Il présente également les tendances de répression visant les défenseurs et les stratégies mises en place par un certain nombre d'acteurs, au premier rang desquels se trouvent les Etats, pour sanctionner l'action de ces militants. La panoplie de méthodes est large : assassinats, disparitions forcées, tortures, mauvais traitements, menaces de mort, arrestations et détentions arbitraires, poursuites judiciaires, adoption de législations restrictives, etc.

En *Afrique*, les défenseurs se heurtent à des situations de graves crises politiques ou de conflits qui continuent de marquer l'actualité du continent, ainsi qu'à de nombreuses entraves posées à leur liberté d'expression. Dans ce contexte, leur sécurité est en danger : 2 défenseurs ont été assassinés en RDC et 24 ont été victimes de mauvais traitements sur l'ensemble du continent. En outre, l'Observatoire a comptabilisé 148 cas d'arrestations arbitraires et 86 cas de poursuites judiciaires. En outre, les dysfonctionnements de l'administration de la justice et le manque d'indépendance du système judiciaire empêchent souvent que les auteurs de violation à leur encontre soient sanctionnés.

En *Amérique latine*, les défenseurs des droits de l'Homme sont restés confrontés à une répression d'une rare violence. Assassinats, tortures, disparitions forcées et menaces de mort sont le lot quotidien de plusieurs dizaines de militants. En *Colombie* notamment, l'Observatoire a recensé des cas d'assassinats contre 47 défenseurs et 15 autres ont été torturés ou enlevés. Nombre d'entre eux sont également l'objet, sur l'ensemble du continent, de détention arbitraires (61), à la suite de procès montés de toutes pièces, sur la base, parfois, d'accusations de rébellion ou de terrorisme. Ainsi, 55 procédures judiciaires ont été initiées contre des défenseurs en Amérique latine en 2005. A *Cuba*, la liberté d'expression reste très durement sanctionnée, de nombreux défenseurs restant toujours détenus. En outre, les « dames en blanc », épouses ou proches de prisonniers d'opinion qui manifestent régulièrement pour leur libération, ont été interdites de quitter le pays pour recevoir le Prix Sakharov 2005 qui leur a été décerné le 14 décembre 2005.

En *Asie*, le degré de répression contre les défenseurs est resté particulièrement élevé. Les défenseurs y ont notamment été l'objet de 120 arrestations et 104 détentions arbitraires, la plupart en *Chine*, en *Iran* ou au *Népal*. Leur situation s'est également détériorée aux *Philippines*, où 21 cas d'assassinats ou de tentatives d'assassinats ont été répertoriés par l'Observatoire, en *Iran* et au *Cambodge*. Le degré de répression est resté tel qu'il n'existe pas d'ONG indépendantes de défense des droits de l'Homme en *Birmanie*, en *Corée du Nord*, au *Laos* et au *Vietnam*. En *Chine*, les défenseurs font face à une répression systématique de leurs activités.

En *Europe et dans la Communauté des Etats indépendants* (CEI), le verrouillage de la société civile indépendante s'est confirmé. Ainsi, des législations très restrictives ont été adoptées en matière de liberté d'association, d'expression et de manifestation (*Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan*), qui risque de sanctionner très durement la société civile indépendante en 2006. De plus, trois défenseurs ont fait l'objet d'assassinats ou de tentatives d'assassinats en *Fédération de Russie*, et de nombreuses poursuites judiciaires ou de campagnes de diffamation, notamment en *Fédération de Russie*, au *Kirghizistan*, ou en *Turquie*. En *Ouzbékistan*, les événements d'Andijan ont donné un prétexte supplémentaire aux autorités pour museler encore davantage la société civile, et réprimer violemment tous ceux qui s'opposent au régime. Il reste en outre totalement impossible de défendre les droits de l'Homme au *Turkménistan*.

Dans la région *Maghreb / Mashrek*, les libertés de réunion et de rassemblement pacifique restent bafouées dans plusieurs pays, notamment au *Bahreïn* et en *Tunisie*, où les défenseurs ont fait l'objet de mauvais traitements. Certains Etats continuent par ailleurs d'empêcher la création d'ONG indépendantes de défense des droits de l'Homme (*Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Libye, Oman, Qatar*), alors que d'autres continuent de poser de graves entraves à leur reconnaissance légale et à leur fonctionnement, notamment par le blocage de fonds venant de l'étranger, à l'instar de la *Syrie* ou de la *Tunisie*. Sur l'ensemble du continent, l'Observatoire a comptabilisé 47 arrestations arbitraires et 42 poursuites judiciaires intentées contre des défenseurs, visant pour la plupart à sanctionner leur liberté d'expression.

Cas de défenseurs réprimés en 2005 en raison de leurs activités

Colombie

**Soraya Gutiérrez Arguello,
présidente du Collectif « José Alvear Restrepo (CCAJAR) » :
menaces de mort répétées
contre une femme défenseure et sa famille.**

Le 13 mai 2005, Mme Soraya Gutiérrez Arguello, a reçu, à son domicile, un colis contenant une poupée mutilée et désarticulée, brûlée en certaines parties. La poupée, qui faisait clairement référence à sa fille âgée de huit ans, était accompagnée d'un message indiquant : « vous avez une très belle famille, prenez garde à ne pas la sacrifier ».

Ces menaces, reçues par Mme Arguello, ne sont qu'un exemple des menaces de mort que reçoivent chaque jour les défenseurs des droits de l'Homme colombiens, qu'ils soient avocats, syndicalistes ou défenseurs des communautés indigènes. Très souvent, ces menaces, anonymes ou signées de groupes paramilitaires, visent non seulement les défenseurs eux-mêmes, mais également leurs familles.

République démocratique du Congo

**Effraction, vol et incendie du domicile
de M. Dismas Kitenge Senga,
président du Groupe Lotus**

Dans la nuit du 2 au 3 juillet 2005, des hommes armés sont entrés par effraction au domicile de M. Kitenge Senga, à Kisangani. Malgré la présence de membres de la Garde spéciale de sécurité présidentielle (GSSP), stationnés à quelques mètres de la maison, les agresseurs ont volé des objets de valeur avant de s'enfuir et proféré des menaces contre la famille de M. Kitenge, si ce dernier n'abandonnait pas ses activités "politiques".

En juin 2005, M. Dismas Kitenge Senga avait dénoncé publiquement et à plusieurs reprises les violations des droits de l'Homme perpétrées par des membres de la GSSP lors de la dispersion violente d'une manifestation le 30 juin 2005 : entre cinq et dix personnes avaient alors trouvé la mort, et plusieurs autres avaient été blessées.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 2005, quelques jours après la participation de M. Kitenge à une conférence de presse, retransmise sur plusieurs radios, et portant sur les exactions commises par des membres de la GSSP, des inconnus ont vandalisé et incendié son domicile, après avoir tenté en vain d'en forcer la porte d'entrée.

Ouzbékistan

**Tolib Yakubov et Urshida Togaeva,
respectivement président et membre de la
Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (HRSU) :
menaces de mort et représailles violentes**

En 2005, M. Tolib Yakubov a continué de faire l'objet d'actes de persécution. Ces représailles se sont fortement accrues en fin d'année, visant notamment les membres de sa famille : en novembre, à Gulistan, l'appartement de son gendre, M. Azamzhon Farmanov, a été fouillé puis incendié.

Le lendemain, le corps de son neveu a été retrouvé, découpé en morceaux, à Djizak.

Fin 2005, M. Yakubov était suivi de façon constante.

En septembre 2005, un inconnu s'est présenté à trois reprises chez Mme Urshida Togaeva, cherchant à savoir où elle se trouvait. Celle-ci étant absente, l'homme a proféré des menaces la visant devant son fils. Quelques jours plus tard, son domicile a été placé sous la surveillance de deux hommes.

Fin septembre, alors que Mme Togaeva rendait visite à sa fille, ces mêmes hommes l'ont suivie puis frappée à l'estomac, la menaçant de mort, elle et sa famille. Ayant perdu conscience, Mme Togaeva a été hospitalisée, et est restée dans le coma durant trois jours.

Chine

M. Zheng Enchong, ou la détention arbitraire d'un avocat, défenseur des droits économiques et sociaux

Arrêté le 6 juin 2003, M. Zheng Enchong, avocat de Shanghai engagé dans la défense des droits des personnes déplacées dans le cadre de projet de réurbanisation, avait été condamné en octobre 2003 à trois ans de prison et un an de privation de ses droits politiques pour avoir « illégalement transmis des secrets d'Etat à des entités hors de Chine ». Il était notamment accusé d'avoir communiqué deux documents à l'organisation *Human Rights in China* (HRIC), basée aux Etats-Unis.

Depuis janvier 2004, M. Zheng Enchong est détenu au département de « haute sécurité » du centre de détention municipal de Shanghai à la prison de Tilanquiao, où il est régulièrement victime de violences physiques. M. Zheng aurait ainsi été battu après avoir simplement demandé une feuille de papier, où il voulait indiquer les noms de plus de 200 personnes décédées du fait de leur réinstallation forcée.

Par ailleurs, en mars 2005, Mme Jian Meili, son épouse, a été arrêtée en compagnie de sa sœur, Mme Jiang Zhongli, par des membres de la police de sécurité, et détenues plusieurs heures au poste de reexpédition de Beicai, district de Pudong Xinqu, sans mandat.

Le 28 octobre 2005, la Cour du district de Zhabei à Shanghai a interdit Mme Jian Meili de quitter le pays, alors qu'elle devait recevoir en Allemagne un prix décerné à son mari.

Territoires palestiniens occupés

Ziyad Muhammad Shehadeh Hmeidan, en détention arbitraire, renouvelable indéfiniment

Fin mai 2005, M. Ziyad Muhammad Shehadeh Hmeidan, volontaire de l'ONG palestinienne de défense des droits de l'Homme Al-Haq, a été arrêté au poste de contrôle de Qalandiya, entre Ramallah et Jérusalem, puis transféré au centre de détention « Moscobiyya », à Jérusalem.

Trois jours plus tard, la Cour militaire a ordonné sa détention pour 18 jours supplémentaires. Au terme de cette période, la Cour a prolongé la détention de M. Hmeidan de six mois - précisant qu'elle était renouvelable indéfiniment - sur la base d'un "dossier secret" dont les autorités israéliennes seraient en possession.

En juillet 2005, M. Hmeidan a été transféré au centre de détention d'Ansar III (Ketziot), dans le désert du Néguev, connu pour ses conditions de détention particulièrement difficiles.

Le 14 novembre 2005, soit 9 jours avant sa libération, les autorités israéliennes ont renouvelé l'ordre de détention administrative émis contre M. Hmeidan pour six mois de plus.

Fin 2005, M. Hmeidan restait détenu sans qu'aucune charge n'ait été portée à son encontre ni qu'aucune preuve justifiant sa détention n'ait été fournie à son avocat.

Des interviews filmées de défenseurs des droits de l'Homme seront disponibles à partir du 22 mars 2006 sur le site Internet de la FIDH
www.fidh.org

Liste des défenseurs des droits de l'Homme interviewés par l'Observatoire

Rapport annuel 2005

- M. Pie Ntakarutimana, président de l'organisation ITEKA, Burundi.
- M. Paul Nsapu, président de la Ligue des Electeurs (LE), République démocratique du Congo (RDC)
- M. Dismas Kitenge, président du Groupe Lotus, RDC
- M. Adan Mohamed Abdou, secrétaire général de l'Union djiboutienne du Travail (UDT), Djibouti
- M. Thomson Adebayor, directeur exécutif de Liberia Watch, Liberia
- M. Amourlaye Touré, président du Mouvement ivoirien des droits de l'Homme, Côte d'Ivoire
- M. Roger Bouka, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'Homme, Congo-Brazzaville
- Mme Bernadette Sayo Zale, présidente de l'Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse (OCOCEFAD), République centrafricaine
- Mme Paz Florés, présidente de la Corporation de promotion et de défense des droits du peuple (CODEPU), Chili
- M. Wilson David Higuita, membre du Conseil interne de la Communauté de paix de San José de Apartado, Colombie
- M. Beethoven Avilant, membre du Conseil territorial du Cabildo mayor du peuple Kankuamo de la Sierra Nevada Santa Marta, Colombie
- M. Thun Saray, directeur de l'Association cambodgienne des droits de l'Homme et du développement (ADHOC), Cambodge
- Mme Lida Yusupova, coordinatrice de Mémorial de Grozny, Tchétchénie